

Journal de l'Association des
riverains du lac Raquette
St-Benoît Labre, Beauce,
P.Q., Canada

A/S Rodolphe Maheux md président
109 6ième rue du lac Raquette
St-Benoît Labre
G0M-1P0
Téléphone : (418) 228 5838
Télécopie : (418) 228 4069
Messagerie : maheuxr@videotron.ca

L'Association des riverains du lac Raquette est une organisation sans but lucratif qui vise à la préservation du lac Raquette. Elle coordonne les interventions collectives de ses membres auprès de la Municipalité et des organismes gouvernementaux.

Les phosphates sont le danger le plus immédiat qui guette notre lac. On peut les combattre 1) en utilisant moins de savon et seulement ceux avec faible teneur en phosphate (p.e Ivory), 2) en vérifiant l'étanchéité de nos fosses et en les faisant vidanger régulièrement 3) en respectant l'état naturel des rives du lac; les arbustes riverains utilisent du phosphate pour grandir, donc moins de phosphate qui filtre vers le lac. Objectif proposé: Re-naturaliser, chacun de nous, au moins 50% de notre berge.

Respectons notre lac: c'est la principale raison pour laquelle nous sommes venus ici.

Un Lac Raquette avec de l'eau pure: le plus bel héritage pour les générations à venir!

Le mot du Président de l'Association

Comme le rapport du Ministère publié dans ce numéro le montre, l'état du Lac Raquette semble se stabiliser depuis 1999. Ceci est encourageant et nous prouve que par nos efforts, tous ensemble, nous sommes capables de lutter efficacement contre le vieillissement de notre lac. Nous avons la chance d'avoir au lac Raquette une eau exceptionnelle : notre eau est limpide et claire, libre de bactéries pathogènes et prête à boire telle quelle. Nous sommes chanceux qu'elle ne soit ni ferreuse ni jaune comme plusieurs lacs aux alentours. À nous de la conserver comme telle pour nous et ceux qui nous suivront. Ne laissons pas la prolifération d'algues altérer sa qualité et sa limpidité. Le moyen est simple : limiter l'arrivée de phosphate dans le lac, qui sont les plus grands responsables de la prolifération des algues. Régénérons « la couche d'ozone » du lac, i.e. plantons des arbustes sur notre terrain au bord du lac; ces derniers filtreront les polluants et les phosphates

qui autrement se retrouveraient dans le lac.

Nous appuyons et soutenons fortement la Municipalité dans ses efforts afin de faire respecter les berges du lac. Le temps où de la machinerie pouvait venir travailler sans permis et altérer les berges du lac est terminé; tant les propriétaires concernés que les entrepreneurs qui effectuent de tels travaux, sans permis de construction, se doivent d'être sévèrement mis à l'amende et les berges du lac remises dans leur état original.

J'en profite pour souligner l'excellente collaboration de la Municipalité et tiens à remercier publiquement notre maire, Léonide Grenier. Les dossiers de la protection des berges du lac, des chemins d'accès et des ordures ménagères ont été menés avec célérité. Je suis de plus heureux de vous annoncer que la Municipalité a accepté notre suggestion d'installer une borne sèche à proximité de nos rési-

dences. On projette d'en installer une au lac artificiel sur la route des Bourques. Ceci rendra le service d'incendie de la Municipalité plus rapide et ainsi plus efficace pour nous. Un incendie dans notre secteur qui, jusqu'à présent, n'était pas pourvu d'un accès constant et rapide à une source d'eau fiable pouvait causer problème, surtout l'hiver.

Bon été à tous et au plaisir!
Rodolphe Maheux md président



Photo prise lors de la dernière réunion de l'exécutif de l'Association des Riverains du Lac Raquette tenue le 12 juillet dernier au chalet de Rodolphe Maheux. On reconnaît sur la photo :
1^{ière} rangée: Léonide Grenier, maire de St-Benoît, Mme Lise Pomerleau, inspecteur municipal, Rodolphe Maheux, président de l'Association ;
2^{ième} rangée : Bernard Cliche, Jean Gosselin et Jean-Guy Tessier, membres de l'exécutif ;
3^{ième} rangée : Eugène Busque, échevin et Gilles Courchènes, membre de l'exécutif.

Deux membres de l'exécutif, Mme Luce Gilbert et M Gaston Lessard étaient absents lors de la réunion car ils étaient en vacances à l'extérieur de la région.

Été 2003

18 juillet 2003

L'Enviro-Lac

Journal de l'Association des riverains du lac Raquette
St-Benoît Labre, Beauce,
P.Q., Canada

EXCLUSIF

Rapport du Ministère de l'Environnement sur l'évolution du lac Raquette 1999-2002

En général, les données de 2002 ne montrent aucun problème de qualité de l'eau. La transparence de 6 m mesurée à l'aide du disque de Secchi ne montre pas de diminution par rapport aux données des années antérieures. Une réduction de la profondeur du disque de Secchi aurait révélé une plus grande productivité du lac, puisque cette donnée est habituellement corrélée avec le phosphore total et la chlorophylle (a) qui se trouvent dans la colonne d'eau. La mesure de la chlorophylle (a) est une mesure de la biomasse d'algues microscopiques (phytoplancton) contenue dans l'eau. Dans les lacs qui contiennent des quantités trop élevées d'éléments nutritifs, notamment le phosphore, la biomasse d'algues peut s'accroître de façon importante et

réduire alors la transparence de l'eau.

Les données du lac Raquette montrent que le niveau de phosphore est faible (< 10 microgrammes/litre) ce qui est excellent. Il en est de même pour les concentrations des différentes formes d'azote et du carbone organique dissous (COD). Ces données sont en accord avec la grande transparence de l'eau du lac. Les faibles mesures de COD expliquent la faible coloration des eaux du lac qui contribue aussi à sa transparence.

Le profil vertical de la température et de l'oxygène dissous (voir graphiques page suivante) est quasi identique à ceux que nous avons enregistrés précédemment en 1999 et en 2000. Ce profil de type

"hétérograde positif" est particulier en ce sens qu'il montre des mesures d'oxygène qui augmentent dans la couche d'eau intermédiaire (métalimnion) avant de diminuer progressivement dans la couche profonde (hypolimnion). Ce profil s'explique par le fait que la grande transparence des eaux du lac Raquette rend possible la production primaire (photosynthèse par les algues microscopiques) sur une partie très importante de la colonne d'eau (environ 15 mètres dans le cas du lac Raquette). Au départ, la couche de surface plus chaude contient moins d'oxygène que la couche intermédiaire plus froide et, en raison de la faible productivité du lac, le phénomène de respiration qui prend place la nuit ne consomme pas beaucoup l'oxygène pro-



Conseils de Sécurité aquatique: **PRUDENCE**

Une noyade est vite arrivée

- 1) Ne jamais nager
seul loin du bord
(Copain-copain),
- 2) Ne jamais traverser
le lac à la nage sans
qu'un bateau
n'indique notre
présence;
- 3) Laissez la priorité
aux voiliers,
planches à voile et
aux bateaux qui
font faire du ski
- 4) N'encouragez pas
des visiteurs à venir
ici avec leur bateau;
ils ne connaissent
pas le lac et c'est un
danger réel de
contaminer le lac
Raquette avec la
moule zébrée.

duit dans cette couche
durant le jour. Ce n'est
que dans la partie plus
profonde du lac que la
concentration d'oxygène
dissous chute en bas de 5
mg/l, ce qui est normal
pour un lac de cette pro-
fondeur.

Le profil hétérograde po-
sitif, observé dans cer-
tains lacs, est aussi lié
dans la documentation
scientifique à la présence
d'une population d'algues
bleues (cyanophycées ou
cyanobactéries). Contrai-
rement aux algues vertes
qui finissent par sédi-
menter à l'extérieur de la
couche photique (couche
où la lumière ambiante
est suffisante pour per-
mettre la photosynthèse
des algues), les algues
bleues ont la possibilité
de contrôler leur flottabi-
lité dans la colonne d'eau
et de se maintenir ainsi à
la profondeur optimale
pour les conditions de

lumière et d'éléments nu-
tritifs. Cette caractéristi-
que particulière des al-
gues bleues leur confère
un avantage important
sur les algues vertes.

Par ailleurs, les condi-
tions actuelles du lac Ra-
quette en regard du
rapport azote/phosphore
(rapport N/P) suggèrent
que le milieu n'est pas
propice pour le dévelop-
pement exagéré des al-
gues bleues (N/P= 35).
Ce rapport montre que le
phosphore est l'élément
qui limite la production
primaire dans le lac Ra-
quette. Les données dis-
ponibles montrent que le
lac Raquette se classe
parmi les lacs peu pro-
ductifs (oligotrophe).
Espérant que ces rensei-
gnements vous seront
utiles, je demeure
disponible pour discuter
de ces résultats et répon-
dre aux questions que
vous pourriez avoir sur

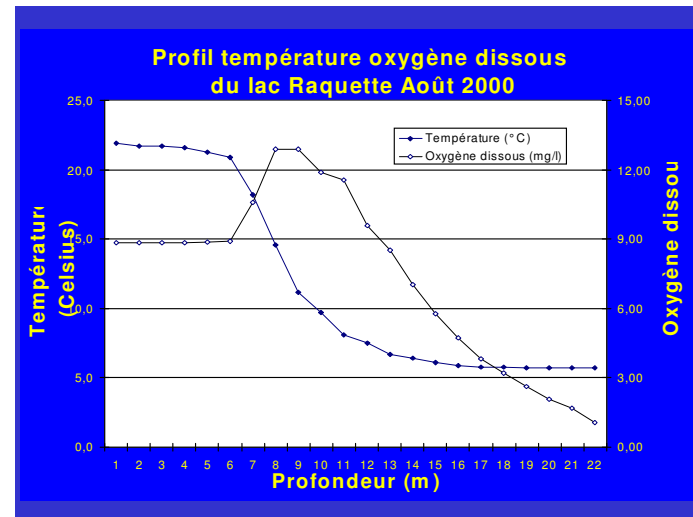
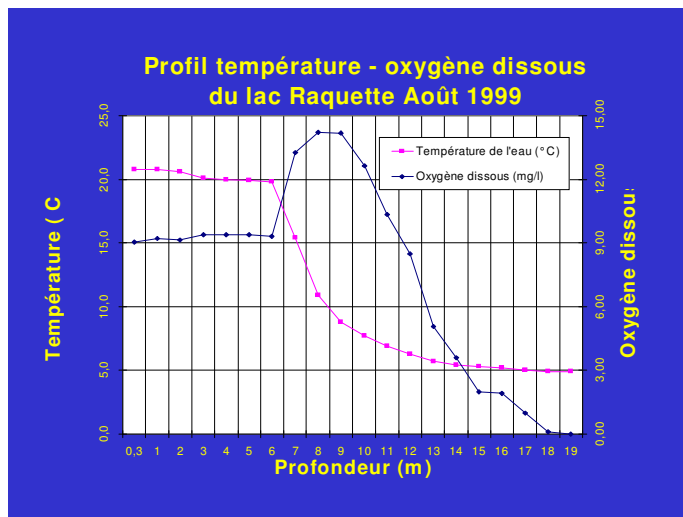
le sujet.

Marc Simoneau, M. Sc.
Analyste des milieux
aquatiques
Ministère de l'Environ-
nement

« Un gros merci de l'As-
sociation à notre techni-
cien bénévole qui fait les
prélèvements annuelle-
ment pour le Ministère:
Jean-François Rodrigue »

IMPORTANT

La prochaine as-
semblée annuelle
de l'Association
aura lieu diman-
che le 27 juillet à
la chapelle, après
la messe, soit vers
11h30 am.
On vous attend en
grand nombre!



Les truites sont arrivées!

Le 9 juillet dernier, nous avons recommencé à ensemencer le lac. Nous avons fait affaire avec « La Pisciculture Magnétique » de Chartierville que nous avons recommandée l'Association des Riverains du Lac des Cygnes. Un peu plus de \$2,500.00 ont été ramassés par nos bénévoles, principalement Benoît Maheux de St-Georges que je tiens à remercier ici. Nous avons ensemencé 1670 truites arc-en-ciel de 9 à 13 pouces, ces truites sont femelles pour la plupart et ne devraient pas se reproduire. Le transport a été fait par camion réfrigéré à 14C et oxygéné. À leur arrivée, les truites étaient vigoureuses; les pertes seront donc minimales. Nous avons l'intention de continuer l'ensemencement à chaque année. Ceux qui veulent contribuer pour l'an prochain, pourront le faire lors du renouvellement de leur cotisation à l'Association en janvier prochain. Pour s'assurer que les truites ne descendent par la décharge, l'Association a fait installer une grille à la décharge du lac. Merci à Richard St-Hilaire pour nous avoir laissé installer cette grille sur son terrain.

Finalement, certains m'ont demandé pourquoi nous n'avons pas mis quelques truites grises (touladi) dans le lac lors de l'ensemencement. Comme vous pouvez le constater dans la lettre que j'ai reçue à cet effet de M Luc Major de la Société de la Faune et des Parcs du Québec, ceci nous a été

déconseillé. Voici la lettre de M Major de la Société de la Faune et des Parcs :

Bonjour Monsieur Maheux,

Je suis heureux de constater que la qualité d'eau de votre lac s'est améliorée. Nous ne possédions pas ces données récentes du ministère de l'Environnement et elles démontrent que vos efforts de restauration n'ont pas été vains.

Malgré la très bonne qualité de l'eau dont vous disposez, l'ensemencement de touladis n'est pas une bonne avenue. L'introduction de touladis provenant d'ailleurs et non adaptés à un milieu entraîne chez la population indigène des conséquences génétiques et écologiques qui ne sont pas encore toutes mesurées mais qui font l'objet d'importantes préoccupations dans la communauté scientifique et qui imposent le principe de précaution. Par ailleurs, la production de touladis à partir de géniteurs issus du lac Raquette est une opération très complexe qui implique la localisation des frayères, la capture de géniteurs, la récolte des produits sexuels, la production en pisciculture et le réensemencement. De plus, l'issue d'une telle opération est extrêmement incertaine puisque la capacité de support du lac Raquette est probablement très faible. À titre de comparaison, le quota disponible de touladis pour la pêche sportive sur le lac Etchemin, un lac 10 fois plus

grand que le lac Raquette (250 hectares vs 23 hectares) est évalué à 50 kg de poissons, soit environ 30 à 40 poissons et ce, suite à une évaluation scientifique. Je vous laisse tirer vos conclusions sur le quota éventuel de touladis dans votre lac... La population de touladis du lac Raquette est probablement faible mais elle est en équilibre en fonction de l'habitat disponible et des conditions du milieu.

Je comprends que le touladi est une espèce sportive intéressante et recherchée mais comme je vous l'ai mentionné lors de notre conversation téléphonique, ce n'est pas la voie à suivre, à moins de vouloir dépenser beaucoup d'argent pour des résultats incertains et au mieux très médiocres. Compte tenu également de la présence d'espèces compétitrices comme la perchaude, Je pense que la voie à suivre est plutôt d'effectuer des ensemencements de type dépôt-retrait de poissons de taille pêchable, soit l'omble de fontaine mais préférablement la truite arc-en-ciel. On peut difficilement espérer la présence d'une population auto-perpétuatrice de telles populations et c'est pourquoi je vous suggère le "catch and release".

Luc Major,

Société de la faune et des parcs du Québec

Direction régionale de la Chaudière-Appalaches



Photo prise lors de l'ensemencement du lac Raquette le 9 juillet dernier. Sur la photo, on reconnaît M André Laflamme de la Pisciculture Magnétique, l'abbé Jean-Guy Tessier, trésorier de l'Association, Rodolphe Maheux, président, M et Mme Clément Gilbert et Bernard Maheux, fils de Benoît Maheux qui étaient présents lors de l'ensemencement.

Protégeons notre lac en régénérant ses rives. Replantons sur la moitié de la rive qui nous appartient des plantes indigènes, comme le Myrique beaumier, qui filtreront les phosphates que nous produisons avant qu'ils n'atteignent le lac. On prévient ainsi la prolifération des algues aquatiques.